



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 281'400.- pour le financement de la
réouverture de la halte ferroviaire du Crêt-du-Loclc

(du 8 novembre 2006)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Préambule

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Conseil d'Etat a défini le site du Crêt-du-Loclc comme pôle de développement d'importance cantonale. Cette vocation est confirmée par les travaux des groupes de travail « 3 Villes » constitués dans le cadre du projet de réseau urbain neuchâtelois (RUN - un rapport d'information vous sera prochainement adressé à ce sujet) et soutenu par les Conseils communaux du Loclc et de La Chaux-de-Fonds. C'est notamment dans cette perspective que nous vous avons récemment proposé la mise en œuvre d'un concours d'idées pour l'aménagement de cette zone.

Cette décision renforce le besoin d'infrastructures dans cette partie de la Ville. C'est pourquoi des contacts ont été pris avec les CFF afin d'envisager la réouverture de la halte du Crêt-du-Loclc. Ces derniers sont entrés en matière au vu de l'expansion des entreprises déjà implantées dans le secteur et du potentiel de développement de ce dernier. Les plans de la halte ont été récemment approuvés par l'Office fédéral des transports.

Enjeux

Vous trouverez en annexe à ce rapport, le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui de l'octroi d'un crédit destiné à couvrir la part cantonale de la réalisation de la halte.

En complément à ce dernier, nous ne pouvons qu'appuyer les éléments économiques et ceux liés au développement durable.

Votre Conseil s'est, lors de sa dernière séance, prononcé sur la vente d'un terrain à l'entreprise Sellita Watch Co SA. De même, la zone du Crêt-du-Loche fait l'objet d'une forte demande de la part d'entreprises. Stryker a inauguré à la fin de l'année 2005 un bâtiment de plus de 8'000 m² et dispose d'un droit d'emption qui lui permettra de tripler cette surface. L'entreprise FKG Dentaire a également débuté les travaux de sa nouvelle usine dans la même zone. Auparavant, Nagra ID s'est déplacée dans l'ancienne usine Aciera. Cartier a également entrepris un agrandissement de son usine actuelle et a renouvelé le droit d'emption que vous lui aviez accordé en 1998 sur le terrain au Nord de l'usine. Enfin, depuis près de 2 ans maintenant, Neode a ouvert son antenne dans les Montagnes neuchâteloises et manifeste déjà son souhait de réaliser un agrandissement. Tout cela sans oublier les nombreuses nouvelles implantations actuellement en négociation et l'affectation en zone industrielle d'une surface de terrain de près de 90'000 m² que votre Conseil a approuvée au mois de juin.

Cette évolution récente ainsi que le potentiel de la zone nous incite à prévoir un développement concerté et à équiper le secteur afin de favoriser la mobilité durable. Jusqu'ici les employés des entreprises de la zone n'avaient que peu de possibilités de rejoindre les entreprises en transports publics. Non seulement, la nouvelle halte permettra d'améliorer la desserte, mais elle offrira un avantage conséquent aux personnes venant du Loche ou de France, leur évitant la traversée de la Mère Commune et ses bouchons récurrents, avantage non offert par les bus. La réouverture de la halte du Crêt-du-Loche permettra également aux personnes en provenance de Bienne et de Neuchâtel d'accéder directement à cette partie de la Ville, sans rupture de charge dans la mesure où il est prévu que tous les trains en direction du Loche s'arrêteront à cet endroit. D'autre part, elle répondra aux objections souvent formulées par les groupements défenseurs de la nature concernant l'absence de mesures relatives aux transports publics liées aux projets d'aménagement de pôles de développement, lesquelles s'expriment notamment par le biais d'oppositions au stade du dépôt des permis de construire et retardent ainsi les projets.

La Ville se doit de permettre aux entreprises de croître sur son territoire. C'est pourquoi l'ouverture de la halte du Crêt-du-Loche fait partie intégrante des conditions cadre offertes aux entreprises. D'autres mesures permettant de faciliter la mobilité douce des employés des entreprises sont négociées au cas par cas avec les sociétés.

En complément, il est envisagé d'instaurer un service de bus reliant le Crêt-du-Loche et la Combe-à-l'Ours.

En outre, ce projet s'inscrit comme une première contribution au projet de TRANSRUN, qui envisage une liaison directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, prolongée sous forme de navettes rapides et fréquentes au sein de l'agglomération neuchâteloise, entre Morteau et St-Imier et entre Marin et La Béroche. Il sera progressivement complété, dans le cadre d'une conception générale en discussion avec les autorités neuchâteloises et françaises et prévoyant notamment des parkings d'échange à proximité des gares, en particulier à l'entrée des agglomérations.

Enfin, en favorisant une hausse de la fréquentation dans les trains à destination du Crêt-du-Loche, cette halte contribuera à convaincre les instances concernées de la nécessité d'investir dans les infrastructures des lignes Bienne-La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds et Besançon-La Chaux-de-Fonds, jugées essentielles pour l'accessibilité et le développement de toute la région.

Projet

Comme décrit plus en détails dans le rapport cantonal, le projet consiste à construire un quai de 150 m ainsi que des infrastructures d'accueil des voyageurs (abri, marquise, paroi d'information). Le coût total du projet se monte à CHF 1'614'000.-. Les CFF assument 20% du financement, soit le maximum pour ce genre d'infrastructures.

Le Canton a sollicité le Conseil communal qui a jugé qu'il devait traduire l'importance qu'il accorde à cette infrastructure par une entrée en matière pour une participation financière de la Ville, quand bien même il a regretté que l'intégralité de l'investissement ne soit pas assumée par le Canton, vu la nature des financements obtenus dans d'autres régions, en particulier lorsqu'ils étaient liés à la construction de l'A5. La contribution sollicitée du Grand Conseil représente ainsi 64% de l'investissement et celle de la Ville, conformément à la planification financière, prévoit un montant de CHF 300'000.-. Le Grand Conseil a accepté ce crédit en date du 1^{er} novembre par 95 voix contre 6.

La participation de la Ville peut être scindée en trois parties :

○ financement « contractuel » de la Ville, 10% du total du projet	CHF 161'400.-
○ financement au titre d'incitation à la mobilité douce	CHF 100'000.-
○ chemin d'accès piétonnier	CHF 20'000.-
Total du crédit sollicité	<u>CHF 281'400.-</u>

L'entreprise Cartier s'est engagée à nous restituer une partie de la somme qu'elle pourra économiser sur le montant qu'elle consacre actuellement aux courses de bus privées. Ce montant pourrait s'élever à Fr. 100'000.- sur une période de 2 ans, soit le montant sollicité au titre d'incitation à la mobilité douce de sorte que l'effort net finalement consenti par la Ville devrait se limiter à CHF 181'400.-. En outre, le Conseil communal portera au budget des crédits spéciaux une dépense de quelques dizaines de milliers de francs pour les aménagements d'interface (stationnement, parcs à vélos, espaces réservés aux bus, etc.) et paysagers autour de la gare.

Conséquences sur les finances

Charge annuelle pour la Ville :

Amortissement de 10% sur CHF 181'400.-	CHF 18'140.-
Intérêts 3,8% ⁽¹⁾	CHF 3'447.-
Charge annuelle moyenne	<u>CHF 21'587.-</u>

⁽¹⁾ taux moyen sur les emprunts de la Ville sur la moitié du capital

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

La réouverture de la halte contribue à l'amélioration des liaisons entre les deux Villes et allègera certainement à terme le trafic de transit au centre du Locle comme de La Chaux-de-Fonds. Egalement sollicité pour participer au financement de ce projet le Conseil communal du Locle a préféré renoncer et en rester au principe d'un financement par la commune accueillant le projet. Une éventuelle liaison mécanique entre la Gare du Locle et le Centre-Ville, considérée comme complémentaire du projet de Gare du Crêt-du-Locle, ne donnera ainsi lieu à aucune contribution de notre Ville.

Éléments relatifs au développement durable

Comme déjà exposé plus haut, la gare du Crêt-du-Loclc est un élément essentiel au développement économique de cet espace et indispensable à l'augmentation du transfert modal dans les Montagnes neuchâtelaises. Le Conseil communal souhaite petit à petit pouvoir proposer des alternatives aux déplacements motorisés individuels et ainsi pouvoir améliorer la qualité de vie.

Classement de motions

Si elle ne répond pas complètement aux préoccupations exprimées par les auteurs (Verts, POP et PS) de la motion "création d'un réseau efficace de transports public entre Morteau et La Chaux-de-Fonds", acceptée le 8 mars par les Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, la réouverture d'une halte au Crêt-du-Loclc constitue une étape importante de l'amélioration des liaisons ferroviaires entre notre région et la France voisine. Cette étape sera suivie d'autres réalisations, dont les priorités seront fixées en fonction des résultats d'une étude confiée à la fin de l'été dernier par les Exécutifs des deux Villes et les autorités françaises dans le cadre du projet d'agglomération Morteau – Le Locle – La Chaux-de-Fonds, avec le soutien du programme Interreg, du RUN et du canton de Neuchâtel. En outre, la question de l'amélioration de l'infrastructure et des prestations sur la ligne Besançon – La Chaux-de-Fonds a été soulevée également au sein de la Conférence régionale des transports – présidée par La Chaux-de-Fonds – et figure parmi les éléments d'actualité dans les relations désormais régulières entre partenaires suisses et français. Elle devrait enfin figurer parmi les projets retenus dans le projet d'agglomération élaboré dans le cadre du RUN.

De même, la réouverture d'une halte au Crêt-du-Loclc constitue un progrès significatif pour les possibilités de desserte d'une zone de développement par les transports publics. Complétée des démarches menées par les TRN (offre MobiNight, enquête menée auprès des entreprises en lien avec l'Onde verte) et des recommandations de la Conférence régionale des transports concernant l'augmentation des fréquences en soirée sur la ligne de bus Le Locle – La Chaux-de-Fonds, elle constitue dès lors une première réponse – elle aussi encore partielle – à la motion de M. Laurent Kurth et consorts, acceptée le 30 janvier 2002, et intitulée "adapter l'offre de transports en commun aux nouvelles modalités d'organisation du travail".

Dans la mesure où nous aurons l'occasion d'informer votre Autorité ultérieurement au sujet de ces démarches, nous renonçons à vous proposer ici le classement des motions susmentionnées, tout en vous demandant de prendre acte qu'une réponse partielle y est déjà apportée par le présent rapport.

Au vu des éléments qui précèdent, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Annexe : rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête

Article premier.- Un crédit de CHF 281'400.- est accordé au Conseil communal pour le financement de la nouvelle halte ferroviaire du Crêt-du-Loche

Article 2.- Les éventuelles contributions reçues d'entreprises privées situées à proximité de la halte viendront en déduction du présent crédit.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 10%.

Article 4.- Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement dudit crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le Président: Le Secrétaire:
Alain Parel Fabien Fivaz

